

Grogne à Agadir : L'affaire des filets double poche

Actualité Agadir et région

Posté par: Visiteur

Publié le : 18-07-2008 01:19:35

Le dossier de Marona sera-t-il présenté devant la justice ? Pour l'heure, rien ne filtre encore sur cette affaire qui mobilise les professionnels. Ces derniers brisent le silence radio entretenu du côté des officiels.

AUX dernières informations, Abdelbasset Acheq, Directeur Général de Marona ainsi que le responsable de la flotte de la société, auraient été convoqués par le Président de l'ONA, le 2 juillet dernier. A l'ordre du jour, la gestion de la société et le problème du recours de Marona à des moyens prohibés pour réaliser des chiffres d'affaires très importants, confie une source bien informée. Le sujet principal de cette réunion est plus exactement le scandale des filets « double poche » découverts à bord de deux navires de la société, poursuit la même source. Les professionnels sont en ébullition.

Que se passe-t-il au juste qui crée cette effervescence ? Si le secteur grogne, explique notre source, c'est que deux semaines après la saisie de trois engins de pêche prohibés dissimulés dans la salle-machine du chalutier Ibnou Noussair et dix jours après la découverte de deux autres engins d'un maillage encore plus petit, à bord d'un autre chalutier congélateur « SIP 5 », enfouis sous des milliers de baguettes de pain dans la cale à poisson, aucune mesure n'a encore été prise par le ministère de tutelle. Pourtant, « la loi définissant les infractions et les peines donne droit à l'administration de trancher dans ce genre d'affaires.

L'article 48 définit les modalités suivant lesquelles l'administration par le biais du délégué peut déférer le dossier devant la justice », rappelle Abderrahmane Yazidi, secrétaire général du Syndicat National des Officiers et Marins de la Pêche Hauturière. « Il est évident que la transaction ne concerne que les amendes. Les peines d'emprisonnement ne peuvent être prononcées que par la justice », conclue-t-il. Or, à ce jour, « les sanctions prises par l'administration contre les sociétés violant la loi sont très faibles (5000 dh à 1 million de dh). Par ailleurs, jusqu'à maintenant aucune poursuite judiciaire n'a été effectuée par le ministère », martèle un autre opérateur de la ville d'Agadir.

Interrogé sur la question, Mohamed Rafiq, délégué des pêches maritimes d'Agadir, répond fermement que l'« affaire de Marona est une opération ordinaire. Elle fait suite à un contrôle que nous avons l'habitude d'effectuer avant chaque appareillage pour les lieux de pêche », avant d'ajouter : « il n'y a pas que la société Marona qui ait fait l'objet d'une saisie d'engins illicites à bord de ses chalutiers. Puisqu'une autre société a aussi fait l'objet de saisie de doubles poches à bord de l'un de ses navires ».

Une chose est sûre. Seule la société Marona mobilise les hommes de la mer à Agadir. Jeudi 26 juin dernier, des officiers de Marona ont observé un sit-in devant le siège de la société dans cette ville. Leur objectif : dénoncer la pression qu'aurait exercée le management de la société sur les membres de l'état major de ses navires afin de réaliser un chiffre d'affaires important, dénonce le Syndicat

National des Officiers et Marins de la Pêche Hauturière. Ce syndicat vient de saisir le ministre de l'agriculture et de la pêche maritime afin d'« ouvrir d'urgence une enquête sur les pratiques illégales prônées par le management de cette société pour pêcher le maximum en un temps record ».

En attendant que le département de Aziz Akhannouch prenne une décision sanctionnant ou innocentant Marona, la profession se dit décidée à se mobiliser contre les pratiques de la pêche illicite dangereuse pour les ressources halieutiques nationales. Les deux lettres adressées à cet effet au ministre de la pêche, dont le Reporter détient copie, sont on ne peut plus claires. Elles rapportent : les deux navires en infraction, y est-il précisé, étaient accostés au quai « 6m », face au siège de la société, à moins d'une dizaine de mètres de son entrée principale. De grandes questions sont alors posées quant à l'origine de ces filets doubles poches, extrêmement destructeurs de la ressource halieutique. Le management de la société pointée du doigt, aurait « mené une campagne de désinformation pour répandre la thèse selon laquelle il serait victime d'un complot ourdi par certaines personnes qui seraient responsables de l'embarquement et de la dissimulation du matériel incriminé à bord de ses chalutiers », lit-on dans la lettre.

Les auteurs des deux lettres dénonciatrices excluent fortement cette thèse. « C'est tout un staff de vigiles qui assure le gardiennage des navires 24/24. Lesquels gardiens sont directement rattachés à la direction générale de la société. Ils ont pour mission principale de contrôler et de fouiller systématiquement les sacs des marins qui travaillent à bord des chalutiers », conteste A. Yazidi. « Les caméras de surveillance installées le long du quai pas loin de ces navires pourraient, d'ailleurs, être mises à contribution pour élucider cette affaire », ajoute-t-il.

Quoiqu'il en soit, les professionnels accusent le management de la société Marona d'exploiter à outrance des membres des états major de ses chalutiers qui subiraient « des pressions immorales pour qu'ils pêchent le maximum de poulpe en peu de temps, sans aucun respect de la loi ».

« Pour atteindre des chiffre d'affaires très importants, la société procède à la fixation d'un chiffre d'affaires journalier à réaliser par chacun des navires, allant jusqu'à 100.000 dirhams », poursuit le secrétaire général du Syndicat National des Officiers et Marins de la Pêche Hauturière. D'après ce dernier, « il est impossible de réaliser ce chiffre sans violer la loi ». Mais qu'en est-il réellement des officiers engagés par la société ? Selon les dénonciateurs, « le management de la société use de la menace de licenciement pour faire plier ses officiers à ses exigences ». « Le personnel concerné est engagé par contrat à durée déterminée. Laquelle durée ne dépasse pas habituellement une marée de deux mois », confie un officier. « Certains d'entre eux ont d'ailleurs été licenciés, sans aucune indemnité. Car ils n'auraient pas réalisé le chiffre d'affaire fixé par le management de la société Marona », poursuit-il.

Du côté de Marona, aucune réponse. La vérité a-t-elle au moins été dite au Président de l'ONA, lorsqu'il a convoqué le management de cette société ? Et quelle suite sera-t-elle donnée à cette affaire ? Les professionnels attendent la réponse de Aziz Akhannouch...

Naïma Cherii
Le Reporter